Aide au financement de la formation BAFA



Le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs (plus généralement appelés colo/centres de vacances et centres de loisirs).

Avec l'aide de l'Etat et de la CAF des Yvelines, le FLES (Fonds Local Emploi Solidarité des Yvelines) prend en charge le coût de la formation générale BAFA pour les habitants des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville des Yvelines et pour les personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle.

Infos pratiques

L'aide concerne la formation générale (1ère partie du BAFA) en externat et en Ile-de-France.
La formation d'approfondissement ou de qualification (3ème partie du BAFA) n'est pas prise en compte par le FLES car elle est en principe financée par l'Etat pour 200 € et la CAF pour 91,47 €.

Document(s)
Demande financement BAFA
Contact

Pour plus d'informations

Téléphone : 01 34 82 52 37

Mail : fles.contact@gmail.com